

## **Chapitre V**

### **Les missions internationales**

L'activité internationale des juridictions financières prend deux formes : la réalisation de missions d'audit externe d'organisations internationales (rôle de commissaire aux comptes), et des actions de coopération au sein des organisations internationales fédérant les institutions supérieures de contrôle (ISC) des finances publiques telles que la Cour, ou dans le cadre de relations bilatérales avec celles-ci.

Cette activité internationale poursuit à la fois des objectifs internes (enrichir les méthodes et l'organisation des juridictions financières par l'échange mutuel), et externes (promouvoir le modèle français, caractérisé notamment, par rapport à la plupart des autres ISC, par le positionnement de la Cour à équidistance des pouvoirs exécutif et législatif et par sa mission juridictionnelle).

#### **I - Le commissariat aux comptes d'organismes internationaux**

En 2014, le Premier président de la Cour des comptes était commissaire aux comptes (auditeur externe) de huit organisations internationales : l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE),

l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil de l'Europe et la Cour pénale internationale (CPI).

Les missions confiées à la Cour des comptes consistent à effectuer des audits financiers et des audits de gestion. Les audits financiers ont pour l'objet de permettre au Premier président d'émettre une opinion sur les comptes annuels de chaque organisation (l'équivalent de la certification des comptes de l'État ou du régime général de la sécurité sociale – cf. chapitre II). Cette opinion est accompagnée, le cas échéant, d'observations sur le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière. Parallèlement, les équipes de contrôle, issues tant de la Cour que des chambres régionales, effectuent l'examen de la gestion de ces organisations et réalisent à ce titre des audits de performance et de régularité. Les résultats des audits sont présentés chaque année par le Premier président devant les organes délibérants des institutions contrôlées.

La Cour retire de son activité d'auditeur international plusieurs avantages : une présence internationale conforte ses capacités d'intervention en lui permettant de montrer son savoir-faire et ces missions sont un outil de formation professionnelle des personnels de contrôle.

Les activités de contrôle ont nécessité 44 missions en 2014, d'une durée d'une à trois semaines, aussi bien au siège des organisations internationales (Montréal, Paris, Vienne, Genève) que dans leurs bureaux régionaux, ce qui représente un total de 1 744 journées d'auditeur. Elles ont mobilisé 81 auditeurs, dont 66 magistrats, rapporteurs, experts et assistants de vérification de la Cour et des chambres régionales des comptes, et 15 collègues étrangers ou personnels d'autres corps de contrôle français. Au total, 36 rapports ou lettres d'observations ont été adressés à ces organisations, assortis de recommandations sur la présentation de leurs comptes ou la gestion de leurs opérations.

**Tableau n° 14 : rapports produits dans le cadre de l'activité de commissaire aux comptes**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Var 2014/2007
Nombre de rapports produits	28	38	50	90	40	36	43	36	+ 28,6 %

Source : Cour des comptes

## II - Les autres activités internationales de la Cour des comptes

La Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes ont consolidé, durant l'année 2014, leurs activités internationales grâce aux nombreuses propositions qu'elles ont faites au sein des organisations professionnelles internationales, notamment l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), le forum directeur mondial de l'audit public (GALF), l'organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (EUROSAI), et le comité de contact des 28 États membres de l'Union européenne.

En participant aux différents groupes de travail qui correspondent à ses priorités, la Cour obtient une visibilité sur la scène internationale, qui renforce l'influence des jurisprudences financières.

La Cour a ainsi largement amendé en 2014 le projet du sous-groupe concernant « les relations entre les institutions supérieures de contrôle (ISC) et les pouvoirs exécutif / législatif / judiciaire » du groupe de travail d'INTOSAI sur « la valeur ajoutée des ISC », sous présidence mexicaine. La Cour des comptes, dans le cadre de ce sous-groupe, copilotera à Paris, en 2015, avec le Chili, la création d'un premier Forum des institutions supérieures de contrôle disposant de compétences juridictionnelles et dotées d'un ministère public, réunissant plus d'une dizaine d'institutions supérieures de contrôle (ISC).

La Cour, par ailleurs, a rejoint cette année la sous-commission pour l'audit de conformité. Enfin, elle se mobilise au sein de l'IDI (*Intosai development initiative*), un outil de coopération mis au point par l'INTOSAI et les bailleurs de fonds pour renforcer et maintenir les

capacités des institutions supérieures de contrôles, depuis la signature du mémorandum des donateurs, à Pékin, en octobre 2013.

Consciente des nouveaux enjeux représentés par la normalisation professionnelle, la Cour se veut porteuse d'initiatives. En 2015, elle continuera à travailler sur plusieurs thématiques telles que les normes comptables européennes (EPSAS), la réforme du mode de gouvernance du Comité des normes comptables professionnelles pour le secteur public (IPSAS Board), la question de l'évaluation des programmes, ou encore la possibilité de participer au futur mécanisme mondial de normalisation, en cours de constitution au sein du Comité des normes professionnelles de l'INTOSAI.

La Cour des comptes s'investit également dans le partage des connaissances avec les autres ISC. Les revues par les pairs (contrôles d'autres ISC) auxquelles elle est associée y participent. Sa présence ponctuelle à des séminaires d'intérêt commun (comme la lutte contre la corruption, l'audit environnemental ou les mécanismes de veilles financières) est une autre voie. La prise en compte de certains enjeux émergents, tel que l'ouverture des données publiques (*l'open data*), par exemple, est également l'occasion pour la Cour de promouvoir son approche auprès de ses homologues.

**Le programme de jumelage entre la Cour des comptes de Tunisie et les Institutions supérieures de contrôle de la France, du Portugal et du Royaume-Uni**

Un programme de jumelage portant sur le renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes tunisienne s'est déroulé entre février 2012 et décembre 2014 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et du Plan d'Action Voisinage financé par l'Union Européenne.

La Cour des comptes française était chef de file du jumelage avec le *Tribunal de Contas* du Portugal et le *National Audit Office* (NAO) britannique.

Durant les 34 mois de ce jumelage, les travaux effectués ont contribué à la diffusion des méthodes et pratiques de contrôle des organismes publics auprès de la Cour des comptes tunisienne, conformément aux standards internationaux, pour renforcer la performance de l'action publique à travers l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du contrôle des finances publiques.

Enfin, pour renforcer sa volonté de coopérer et de renforcer ses capacités, la Cour privilégie l'ouverture en s'appuyant également sur des partenariats en collaboration étroite avec le ministère des affaires étrangères (MAE), le réseau France Expertise Internationale (FEI) et l'organe de coopération des ministères financiers (assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières – ADETEF). Ces coopérations permettent à la Cour de travailler à l'élaboration de programme de jumelage, à la mise en œuvre de programmes d'assistance (IDI, Banque Mondiale, Fonds Monétaire International (FMI), etc.) ou d'animer les affaires relatives à la francophonie.